



Nb de membres en exercice : 64  
 Nb de membres présents : 42  
 Nb de membres votants : 53  
 (dont 11 pouvoirs)  
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2022.07.04/66A
CLASSIFICATION	7.1

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 04 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 4 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Marius Laloi à BEAULON, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 28 juin 2022, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

### Les Conseillers présents

**Les conseillers titulaires:** Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Patrick AUBEL, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Christian BONNET, Bernard BOURACHOT, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Eliane DERIOT, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Jean-Michel GILLARDIN, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Catherine JONET, Guy LABBE, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET-SCHIRCH, Christophe MINET, Isabelle MOULIN, Yves NOEL, Jean-Louis PERICHON, Yves PLOUHINEC, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Christophe RONGET, Maria SCHNEIDER, Monique SEROUX, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT,

**Les conseillers suppléants :** Roseline POUPELIN représentant Alain VERNISSE, Eric THINET représentant Guillaume LACROIX

### Les Conseillers absents

**Ayant donné pouvoir :** Pascal BAUDELLOT à Guy LABBE, Aline BONNEAU à Isabelle MOULIN, Michel BRUNNER à Guy FRAISE, Annie DEBORBE à Maria SCHNEIDER, Geneviève DESVIGNE à Christelle MARTINET-SCHIRCH, Louis MERET à Marie-France AUGIER, Jean-Noël MONIER à Jean-Michel ALLAIN, André PLESSAT à Franck FORTIN, Annie-France POUGET à Patrick AUBEL, Odile REVERET à Xavier CADORET, Blandine SOCHET à Jean-Pierre LECORNET,

**Absents :** Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Jean-Louis GUINATIER, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Sylvain NAFFETAS, Aude PARRET-BONMARTIN, Marlène SANTOS, Laurent TALON

**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre LECORNET

**N° 66a – FINANCES – Budget 2022 – Autorisation de programme crédits de paiement (AP-CP) – Budget principal – Aménagement Maison de santé - Varennes-sur-Allier – actualisation**

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'actualiser l'autorisation de programme et crédits de paiement « Maison de santé pluriprofessionnelle -Varennes-sur-Allier » telle que présentée dans le rapport de présentation ci-annexé,
- d'ouvrir chaque année les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération,
- d'autoriser le Président à liquider les dépenses et encaisser les recettes correspondantes.

Certifiée exécutoire la présente délibération  
 Publiée ou notifiée par voie électronique le 15/07/2022  
 Déposée par voie électronique en Préfecture le 15/07/2022

P.E.C  
 Le Président,

## RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2022.07.04/66A
CLASSIFICATION	7.1

**N° 66a – FINANCES – Budget 2022 – Autorisation de programme crédits de paiement (AP-CP) – Budget principal – Aménagement Maison de santé – Varennes-sur-Allier – actualisation**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction codificatrice M57,

**Vu** la délibération n°2018.12.10/114 par laquelle le conseil communautaire a approuvé l'acquisition du bien immobilier sis rue Claudius Tury à Varennes-sur-Allier pour y installer la Maison de santé pluriprofessionnelle auprès de la commune de Varennes-sur-Allier,

**Vu** la délibération n°2019.06.11/059 par laquelle le conseil communautaire a approuvé le projet de territoire et son plan d'actions 2019-2021,

**Vu** la fiche action n°12 du projet de territoire intitulée « Aménagement d'une Maison de santé à Varennes-sur-Allier, en lien avec « l'espace santé » de Saint Gérard-Le-Puy »,

**Vu** la délibération n°2021.01.25/08 du 08 janvier 2021 par laquelle le conseil communautaire a approuvé le projet et le montage financier de l'opération d'investissement (tranche 1) relative à la création d'une maison médicale pluriprofessionnelle dont le projet de santé sera agréé par l'Agence Régionale de Santé,

**Vu** le mode de gestion pluriannuelle adaptable aux travaux relatifs à l'opération « Maison de santé pluriprofessionnelle » à Varennes-sur-Allier,

**Vu** la délibération n° 2022.04.14/40 du 14 avril 2022 par laquelle le conseil communautaire a mis en place l'autorisation de programme correspondante,

**Considérant** que l'évolution du montant estimatif des travaux et les demandes de subventions auprès des partenaires financiers nécessite une actualisation de ladite autorisation de programme et crédits de paiement,

**Considérant** que les crédits seront inscrits au budget principal 2022,

**Il est rappelé :**

L'actualisation du montant estimatif du projet et des subventions correspondantes des partenaires financiers (Contrat de territoire 2<sup>ème</sup> génération avec le Département) implique une révision de l'autorisation de programme et crédits de paiement tant pour le montant de l'enveloppe globale que pour la répartition des crédits de paiement correspondant.

**Il est proposé au conseil communautaire :**

- **d'actualiser l'autorisation de programme et crédits de paiement « Maison de santé pluriprofessionnelle – Varennes-sur-Allier » telle qu'elle est présentée ci-dessous,**
- **d'ouvrir chaque année les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération,**
- **d'autoriser le Président à liquider les dépenses et encaisser les recettes correspondantes.**

AP/CP - Budget principal – Opération n° 100003 - MAISON DE SANTE VARENNES - 2022		
AP	Crédits de paiement - Dépenses investissement TTC	
	Prévisions	
	2022	2023
3 960 000	1 419 917	2 540 083
<b>3 960 000</b>	<b>1 419 917</b>	<b>2 540 083</b>

AP		Crédits de paiement – Recette investissement	
		Prévisions	
		2022	2023
1 980 000	Subv.	525 000	1 455 000
1 980 000	Autofinancé	894 917	1 085 083
<b>3 960 000</b>		<b>1 419 917</b>	<b>2 540 083</b>